

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 1 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION N°CP2023- 12/3/11 DOSSIER N°6088	ACQUISITION D'UN OUTIL DE GESTION DES AIDES POUR LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE
--	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Delphine CHARTRAIN à Jérémie SAUTY
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLoux à Marie-France GALBRUN
Mary-Line GEOFFRE à Renée NICOUX
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Patrice MORANCAIS
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Eric BODEAU
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de
l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : ACQUISITION D'UN OUTIL DE GESTION DES AIDES POUR LE
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP2023-12/3/11 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'avis de la Commission CP - Modernisation de l'action publique, Finances et Bâtiments,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'autoriser Mme la Présidente :

- à solliciter la centrale d'achat UGAP pour une commande directe, sans mise en concurrence pour l'acquisition de l'outil de gestion des aides.

Le montant des besoins pour l'acquisition, la maintenance, la formation, l'accompagnement, sur une durée de 5 ans est estimé à 300 000 € H.T. ;

- à signer les bons de commandes afférents ainsi que tous les documents utiles à l'aboutissement de ce projet ;

- à imputer la dépense sur les articles du budget départemental comme suit :

Investissement : 20 020 2051/ Maintenance : 011 020 6156 / Formation : 011 021 6184.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET